

Histoire de l'enseignement primaire
Dans la commune de Vieuvicq
canton de Brou

Chapitre 1^{er}

Historique de la commune

En 1041, Vieuvicq s'appelait Vetus Vicus. Son territoire dépendait en partie de Notre Dame de Chartres. Son origine fut un prieuré.

C'est entre 1048 et 1060 qu'eut lieu la fondation du prieuré de Vieuvicq.

Trois frères, Robert, Unebault et Geoffroy, fils de Unebault de Vierzon, furent les fondateurs du prieuré de Vieuvicq. Unebault, leur grand père, possédait à Vieuvicq un domaine étendu dont il avait donné une portion à la cathédrale de Chartres, le reste passa à ses enfants. Unebault, deuxième du nom, l'un d'eux, transmis le domaine de Vieuvicq à ses trois fils. Les fils prirent successivement l'habit monastique à Marmoutiers. Geoffroy, le plus jeune, entre les mains duquel était revenue cette partie de l'héritage paternel, en renonçant au siècle, fit donation de Vieuvicq à Marmoutiers avec le consentement de ses deux frères. Il eut soin de faire confirmer par ses fils Arnault, Unebault, Geoffroy, Robert, par sa fille Hildesinde, par ses neveux et par ses nièces. Ainsi fut fondé le prieuré de Vieuvicq (cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois).

En 1290, Vieuvicq était désigné Vievy, Viezy en Dunois en 1348, Vielvy en 1386, Vieulevy en 1605, Vieulvy en 1660, Vieufoy en 1660 et Saint Martin de Vieuxvic en 1736.

Au douzième siècle, Vieuvicq était clos de murs et défendu par une forteresse.

Un des plus anciens hameaux, formant maintenant le territoire de la commune de Vieuvicq est Laleu, dont une partie dépend de la commune d'Illiers.

Ce territoire appartenait à Unebault, déjà nommé, dont les possessions dans le Dunois sont qualifiées « d'alleu », terme quelquefois synonyme d'héritage mais quelquefois servant aussi à désigner un bien exempt de toute sujétion féodale, apte au partage en opposition avec l'expression « feudum » terre ou fief noble.

Un autre hameau dont l'origine est très ancienne est le Plessis. Il désignait un lieu entouré de branches entrelacées ; plus tard domaine avec un parc, maison de plaisir.

En 1764, cet endroit s'appelait le plessis auez ou aurais. C'était une dépendance de Laleu Belouis qui a donné son nom à un hameau de Frazé, Laleu le bois.

La Moutonnière, maintenant une ferme, était autrefois un fief important de qui dépendaient les Souches et la Chevalerie.

En 1674, ce fief appartenait à la Marquise de Maintenon, le roi Louis XIV le paya 250 000 livres.

En 1782, il fut vendu 115 290 livres par Paul Jean Baptiste de Bayol, comte de Boncé au Sr Clément Cugnot de l'Épinay qui le possédait encore au moment de la révolution. Le sieur de l'Épinay, seigneur châtelain de Vieuvicq, Mottereau, la Moutonnière Sainte Radegonde et autres lieux, secrétaire général des fermes en 1776, fermier en titres de 1784 à 1791, fut guillotiné le 19 floréal an 2.

Citons, en les mentionnant seulement, les autres hameaux de la commune : l'Épinay, Letellier-Ruhéroult, ancienne ferme du prieuré, la Certellerie, la Prière, la Manoeuvre, la Blanchardière, la Rivière, le Boullay-Jutigny, la Métairie, le Buisson et le moulin de Foussard. On trouve trace de ce moulin en 1338. Il a donné son nom à la rivière la Foussarde qui prend sa source à Villeperdue et à la fontaine de la colline, commune d'Argenvilliers et se jette dans le Loir à Saint Avit au moulin de Masson.

Telle est l'origine des différents territoires ayant formé la commune de Vieuvicq.

Au moment de la révolution, ces différents lieux formaient la paroisse de Saint Martin de Vieuxvic.

Pendant la révolution, la commune de Vieuvicq faisait partie du district de Dun sur Loir, canton de Brou.

Les premiers administrateurs de la nouvelle commune furent Denis Durand procureur, Gournay maire et Noël Rocheron ancien curé officier public.

Aucun trouble ne fut signalé et Vieuvicq fut calme pendant la période révolutionnaire.

II Vieuvicq depuis la révolution

Aujourd'hui Vieuvicq est une petite commune de 326 habitants faisant partie du canton de Brou et de l'arrondissement de Châteaudun

La ligne de chemin de fer de Paris à Bordeaux la traverse dans sa partie ouest. La gare se trouve à 1200 mètres du bourg.

Lorsqu'on suit la route qui, de la gare, conduit au bourg, on peut d'un coup d'œil embrasser tout le territoire de la commune.

Le bourg se trouve à peu près au centre sur un petit plateau qui sépare les deux rivières : la Thironne et la Foussarde.

La Foussarde termine brusquement le plateau, elle arrose la partie sud de la commune. C'est une petite rivière coulant tranquillement entre deux rangées de saules et de peupliers, rivière tellement peu large qu'en certains endroits, on la franchit aisément à pieds joints, peu profonde aussi mais dont les bords ombragés procurent une agréable fraîcheur.

La rivière coule dans le fond d'une petite vallée assez encaissée, les terrains se relèvent ensuite pour former un autre petit plateau qui sépare la Foussarde de l'Ozanne.

Cette partie de la commune est assez boisée, les champs sont plantés de pommiers, les haies n'existent pas. Ce n'est donc pas encore le Perche mais ce n'est plus la Beauce.

Tel qu'il est, ce pays a son charme et ses avantages, la population est laborieuse, tranquille et essentiellement agricole. Toutes les familles cultivent ou presque toutes possèdent. Aussi rencontre-t-on peu de journaliers.

Déjà, avant la révolution de 1789, quelques familles de paysans étaient propriétaires de quelques arpents. La vente des bois du prieuré, de la fabrique, et tout dernièrement encore d'une grande partie de la ferme du Buisson, a permis au grand nombre d'acquérir quelques parcelles de terres. La culture a donné à tous ces travailleurs une bonne aisance qui suffit à leurs goûts simples et modestes.

La fertilité du sol est remarquable, on ne trouve presque pas de terres de médiocre qualité.

Peut être est-ce à cette aisance des habitants qu'il faut attribuer dès 1857 la présence assez régulière à l'école d'une grande partie des enfants de la commune.

Cet amour de l'instruction n'a fait que grandir Les enfants fréquentent régulièrement la classe, les absences causées par l'insouciance ou la mauvaise volonté des parents sont excessivement rares.

Aussi, l'instituteur est-il heureux de rendre justice à cette bonne population de Vieuvicq qui, chaque jour, lui témoigne tant d'estime et de sympathie.

Chapitre II

Création et installation des écoles

§ 1^{er} - avant 1789

L'école existait à peine avant 1789. Elle se tenait dans un bâtiment situé sur l'emplacement désigné actuellement « l'ancienne école ».

L'instituteur de l'époque était tailleur. Son savoir n'était probablement pas bien grand car il ne tenait classe que pendant les mois de l'hiver. Il est aussi certain que ses fonctions de « maître d'école » ne lui rapportaient pas de quoi vivre. D'autant plus que les fils des « gagiers » des laboureurs allaient en classe à la cure.

Je conversais encore, il y a quelques jours, avec un ancien cultivateur, âgé de 90 ans. Ce brave homme se rappelle très bien avoir reçu les leçons du curé Rocheron et plus tard, après la mort du curé, avoir fréquenté la classe de l'instituteur successeur de Lecœur.

C'est à croire que quelques années après la révolution, jusqu'en 1815, l'école communale n'existait que de nom.

§ II – de 1789 à 1833

En 1789, l'école était bâtie en terre, couverte en chaume et elle se composait de deux pièces, l'une servant de classe, l'autre de logement au « maître d'école ».

La classe avait une surface de 50 mètres carrés environ. Point de tables, quelques bancs et la chaire du maître, tel était le mobilier.

Cela dura ainsi jusqu'en 1837.

§ III - de 1833 à 1850

La loi de 1833 ne changea en rien la situation. Quelques modifications furent apportées au logement de l'instituteur. L'unique pièce fut partagée en deux, quelques tables furent mises dans la classe et on construisit...une étable.

L'étable était sans doute indispensable, car le maître d'école, le père Breton pour parler comme ses anciens élèves, cultivait quelques champs.

Quant à la maison d'école, elle existait mais on n'avait guère l'air de s'en occuper.

§ IV - de 1850 à 1880

En 1861, elle menaçait ruine, aussi, pour la consolider, on lui fit pour 274 f de réparations.

A part ces réparations, elle conserva toujours son même aspect jusqu'en 1883. Sa couverture en chaume la faisait ressembler à une chaumière. Point de cour de récréation, les enfants allaient s'ébattre dans les rues, les cours des voisins.

Le 15 mars 1865, M. Breton fit l'inventaire du mobilier du logement de l'instituteur. Le mobilier lui appartenait, la commune se bornait à donner un logement tout nu.

« Inventaire des objets mobiliers et autres existants dans la maison d'école de Vieuvicq, fait aux frais de M. Breton instituteur au dit lieu, lui appartenant et dont le détail suit : Savoir,

1° Un petit placard en bois blanc au côté droit de la cheminée de la maison, une alcôve et son bois de lit

2° Un autre grand placard aussi en bois blanc fermant à clef existant au côté gauche de la cheminée de la chambre, un autre petit placard à droite de cette même cheminée, servant de portemanteau garni de ses tringles en fer, un devant de cheminée et un tablier, une grande alcôve avec ses tringles et deux bois de lit

3° Dans la petite étable une crèche en bois et deux échelles.

4° Dans la grande étable ou loge, une autre crèche également en bois, le pan de bois, la porte et ses ferrements formant la devanture de cette loge ou étable, le plancher en bois de chêne. Etc.

Le 15 septembre 1868, lors du départ de M. Breton, la commune rachète ce mobilier pour 164 f et les étables furent transformées en bûcher.

En 1863, la baronne de Guesnet née Cugnot de l'Épinay, lègue à l'œuvre des sœurs de Saint Paul par testament olographe, du 19 mai 1856, une petite maison à Mottereau et deux jardins y attenant pour y fonder à perpétuité un établissement consacré à l'éducation des jeunes filles de Mottereau et des jeunes filles pauvres de la commune de Vieuvicq

Le conseil accepta ce legs par une délibération du 21 juin 1863.

Voici la copie de cette délibération et celle du décret du 10 août 1868 autorisant l'acceptation de ce legs.

L'an mil huit cent soixante trois, le vingt et un juin à midi.

M. le maire a donné lecture au conseil du testament olographe de Madame la Baronne de Guesnet née Cugnot de l'Épinay en date, à Paris aux ternes rue saint Charles N° 16, le 19 mai 1856 - signé Zoé de Guesnet née Cugnot de l'Épinay. La dite dame de Guesnet décédée à Paris quartier des ternes le 28 juillet 1859. Le testament ainsi conçu : je lègue à l'ordre des sœurs de la congrégation de Saint Paul dont la maison mère est à Chartres, une petite maison à Mottereau et deux jardins y attenant, pour y fonder à perpétuité un établissement consacré à l'éducation des jeunes filles de Mottereau et des jeunes filles pauvres de la commune de Vieuvicq, plus une rente perpétuelle de huit cents francs, un capital de seize mille francs et un mobilier selon le tarif de la communauté etc.

M. le maire a également donné lecture au dit conseil des réclamations faites par les héritiers naturels par lesquelles ils demandent la suppression entière de ce legs ou du moins une forte réduction, eu égard au peu d'importance de la succession.

Le dit conseil vu

1° le testament ci-dessus cité et les réclamations des héritiers directs, considérant que le legs fait par Mme la Baronne de Guesnet en faveur des enfants pauvres et des malades indigents de la commune de Vieuvicq peut rendre de grands services et être d'une grande utilité aux habitants de cette commune et que les réclamations des héritiers ne peuvent être prises en considération, attendu que ce legs ne diminue point réellement le montant de la dot de chacun des enfants vivants puisque cela est pris sur une faible partie de la dot qui était destinée à une troisième demoiselle de Guesnet décédée célibataire et inhumée à Mottereau. A cet effet, le dit conseil est d'avis que le legs fait par Mme la Baronne de Guesnet au profit de la communauté des sœurs de Saint Paul soit autorisé tel qu'il est proposé. Fait et délibéré...

Ont signé : Brette – Larie – Germond – Dunas – Lhomme – Legrand

Le décret autorisant l'acceptation du legs est signé Napoléon et contresigné Vaillon.

Ce legs ne pouvait être d'autre utilité pour l'instruction des enfants pauvres de la commune de Vieuvicq. Quelques enfants des hameaux de Letellier et du Boullay sont allés à l'école de Mottereau mais leur nombre a toujours été insignifiant. La distance était de 4 kilomètres pour le Boullay et de 2 kilomètres pour Letellier.

C'est cependant sur ce legs que s'appuiera le conseil pour rejeter toute création d'école de filles.

Dès 1868 l'administration supérieure proposa de créer une école de filles.

Voici la réponse que fit le conseil le 15 novembre 1868 :

Le dit conseil observe que la commune étant déjà imposée depuis 2 ans à 17 centimes par franc sur le montant dit quatre contributions directes pour payer les terrains nécessaires à la confection du chemin d'intérêt commun N° 42 de Thiron à Brou, qu'elle vient encore de s'imposer extraordinairement au maximum de vingt centimes pour la reconstruction du presbytère, que la maison d'école et le mobilier ont un besoin urgent de réparations et d'améliorations, et que, par conséquent, elle est hors d'état de faire de nouveaux sacrifices, il observe, en outre, que l'église, le clocher, les murs du cimetière sont en dégradations et qu'il y a urgence qu'ils soient réparés immédiatement, qu'il n'y a au bourg qu'une agglomération de seize maisons, qu'elles sont toutes occupées par leurs propriétaires et qu'il ne serait pas possible d'en trouver une à louer pour le moment, au chef lieu c'est pourquoi le dit conseil demande au conseil départemental, en vertu de l'art 15 de la loi du 15 mars 1850, que la commune soit dispensée d'ouvrir une école de filles en ce moment.

2° L'instituteur étant marié, sa femme peut se charger de diriger les travaux à l'aiguille des filles.

3° Que par son testament olographe en date du 19 mai 1856, Mme la Baronne de Guesnet née Cugnot de l'Epinay, a légué à l'ordre de la congrégation des sœurs Saint Paul de Chartres, une maison sise à Mottereau plus une rente perpétuelle de huit cents francs pour y fonder à perpétuité un établissement consacré à l'éducation des jeunes filles pauvres de la commune de Vieuvicq, que ces sœurs doivent commencer la classe au premier octobre prochain, ce qui peut encore favoriser la dispense d'une école de filles à Vieuvicq.

Fait et délibéré

Ont signé : Dunas, Morin, Richard, Bousteaux, Legrand, Lemaire, Germond, Gaubert, Larue Lhomme

Il était évident aux yeux des conseillers municipaux que l'église, le clocher, les murs du cimetière devaient passer avant la création de l'école de filles.

Les réparations à l'école et au mobilier annoncées dans la délibération ci-dessus relatée, ne furent sans doute pas conséquentes car la maison d'école était dans un si triste état que, le 14 juin 1874, le conseil en vote la reconstruction.

D'école de filles, il n'en était plus question.

Délibération du 14 juin 1874 sur la question de reconstruction de la classe et du logement de l'instituteur.

Le conseil vu la lettre de M. Le sous préfet de Châteaudun, en date du 5 juin 1874, priant le conseil de statuer sur la question de reconstruction de la classe et du logement de l'instituteur.

Considérant qu'une reconstruction est nécessaire

Accepte la proposition de M. Le préfet concernant la reconstruction de la classe et du logement de l'instituteur

En outre, il demande

1° que M. le maire soit autorisé à faire faire les plans et devis

2° que les travaux ne soient commencés qu'au printemps 1877

Fait et délibéré

Ont signé : Coudray, Richard, Gouyer, Pichot, Landier, Legrand, Lhomme, Breton, Gaubert, Larue

C'était un grand pas de fait, mais la création d'une école de filles semblait définitivement écartée.

Cependant, dans le pays quelques vœux bien timides se faisaient entendre.

Un certain nombre de pères de famille, en raison de l'encombrement de l'école mixte, demandait non seulement la construction de la classe mais aussi une école spéciale de filles.

La création d'une école de filles rencontrait des partisans dans la petite culture mais ces amis du progrès se heurtaient contre la résistance du conseil municipal, lequel ; à tout prix, ne voulait pas d'école de filles.

Le conseil poursuivait la reconstruction de l'école mixte, malgré les oppositions qui se faisaient de plus en plus vives dans le pays, le conseil était soutenu par le préfet d'alors qui ne voulut jamais écouter les protestations écrites des partisans de la séparation des deux sexes.

La période politique de 1876 battait alors son plein ; elle n'était pas pour les constructions scolaires ni pour la diffusion de l'enseignement.

La question revint à l'ordre du jour du conseil le 16 juillet 1876, la création d'une école de filles fut repoussée attendu que la population de Vieuvicq allait en décroissant.

M. Le président fait remarquer que la construction de la maison école de Vieuvicq est absolument nécessaire et qu'on ne peut plus tarder à la mettre à exécution. Il fait remarquer, en outre, que d'après le dernier recensement, la commune de Vieuvicq compte plus de cinq cents habitants et que, d'après la loi, elle se trouverait obligée de construire deux écoles.

Enfin il invite les membres présents à délibérer.

Le conseil

Considérant que la reconstruction d'une maison école est indispensable vu le mauvais état dans lequel se trouve celle existante et l'exiguïté des pièces qui la composent, que quoique le dernier recensement porte à 532 habitants le nombre des habitants de la commune de Vieuvicq, la population loin d'augmenter ne fait au contraire que décroître, comme on peut s'en convaincre par l'examen des registres de l'état civil.

que le nombre des élèves est de 50 environ et cela pendant trois ou quatre mois seulement, que d'ailleurs, un legs a été fait par Mme la Baronne de Guesnet en faveur des jeunes filles indigentes de la commune de Vieuvicq, pour leur admission gratuite à l'école des soeurs Saint Paul à Mottreau,

Est d'avis

que la dite maison d'école soit reconstruite le plus tôt possible et sur le même terrain que celle qui existe aujourd'hui
qu'il n'y a lieu, du moins pour le moment, de créer deux écoles à Vieuvicq et l'administration locale n'a jamais songé à le faire

Fait et délibéré

Ont signé : Coudray, Breton, Legrand, Morin, Landier, Gaubert, Pichot, Gouyer

Le conseil, pour justifier son refus, faisait valoir des arguments qui n'auraient pas tenus après un examen sérieux. On s'en contentait en haut lieu et les études pour la reconstruction de l'école mixte continuaient tout doucement.

La délibération précédente fut vivement attaquée.

Aux raisons exprimées par le conseil, les protestataires opposaient celles-ci :

1° la population de Vieuvicq n'allait pas en diminuant et que, d'ailleurs, il fallait ajouter la population des hameaux de la Leu, de la Rovellerie, et de la Rivière dépendant de la commune d'Illiers dont les enfants avaient toujours fréquenté l'école de Vieuvicq

2° qu'il était impossible de prétendre que les jeunes filles pauvres de la commune fréquenteraient l'école des sœurs à Mottereau et les protestataires demandaient à MM les conseillers municipaux s'ils consentiraient à ce que leurs jeunes filles y furent envoyées

3° enfin ils demandaient l'application de la loi

La commune se partagea en deux camps, la lutte fut âpre, ardente, la division s'accrut de plus en plus.

Seul, le conseil municipal toujours formé des mêmes hommes restait uni pour combattre la création demandée.

Heureusement, pour les partisans de l'école de filles, les choses traînèrent en longueur et le 6 juillet 1879, il n'y avait encore rien de fait.

Le conseil se réunit à cette date et détermina l'emplacement de la maison d'école. Les plans et devis étaient approuvés le 5 octobre de la même année et la dépense était votée le 5 septembre 1880.

1° délibération du 6 juillet 1879

M. Le maire donne lecture et communication de la lettre de monsieur le sous préfet en date du 24 juin dernier invitant M. le maire à faire dresser les plans et devis d'une maison d'école mixte et à les lui adresser assez tôt pour qu'il puisse les soumettre au conseil général dans sa session août.

Ensuite, il prie le conseil de déterminer aujourd'hui, d'une manière définitive, l'emplacement de la maison dont il s'agit, de désigner l'architecte qui sera chargé de dresser les plans et devis de cette maison.

Le conseil

Considérant qu'il y a presque impossibilité de construire une école mixte à la place de l'ancienne et que le terrain d'ailleurs est peu salubre

Considérant que le Sr Cordier, maréchal au bourg de Vieuvicq met à la disposition de la commune de Vieuvicq un terrain de vingt ares environ, situé au bourg, à raison de quatre vingt dix francs l'are, que ce terrain est élevé, qu'il est très convenable et suffisant sous tous rapports pour une bonne installation et que le prix de l'are est tout à fait raisonnable

Prie M. le préfet de vouloir bien autoriser M. le maire de la commune de Vieuvicq à passer acte régulier avec le sieur Cordier, après toutefois que l'arpentage de la parcelle à vendre aura été fait pour arriver à en fixer le prix.

Fait et délibéré

Ont signé MM Coudray, Pichot, Duchon, Richard, Legrand, J Roch, Fauveau, David

2° délibération du 5 octobre 1879

M. le président expose que le conseil est appelé

1° à donner son avis sur les plans et devis relatifs au projet de construction d'une maison d'école mixte avec logement pour l'instituteur, dressés par M. Piebourg architecte à Chartres.

2° à aviser aux moyens de pourvoir à la dépense que nécessiteront tant le terrain à acquérir pour l'emplacement que la construction dont il s'agit.

Le conseil

Après avoir examiné avec la plus scrupuleuse attention les plans et devis susvisés, déclare les approuver, sauf le mobilier scolaire qu'il récuse, se réservant d'utiliser celui qui sert actuellement.

Recherchant ensuite les moyens par lesquels il fera face à la dépense, il estime d'abord que le prix du terrain devant servir d'emplacement à la construction projetée pourra être couvert par celui que l'on retirera de la vente de la maison d'école existante.

Pour ce qui est de cette construction dont le chiffre estimatif est de 21 194,28 f, il sollicite le bénéfice de l'art 1° titre 1° de la loi du 1^{er} juin 1878 sur la construction des maisons école et y affecte, sauf le consentement des plus imposés la somme de 14 129,52 f, quant au déficit à couvrir soit 7 064,76 f, le conseil municipal supplie l'administration supérieure de vouloir bien les lui faire accorder à titre de secours ;

Délibéré

Ont signé : Coudray, Lesieur, Fauveau, Duchon, David, Morin, J Roch, Pichot, Dunas, Legrand, Richard

3° délibération du 29 mars 1880

M. Le président expose que les plans et devis relatifs au projet de construction d'une maison d'école ayant été rejetés par la commission des bâtiments communaux comme ne remplissant pas les conditions satisfaisantes en ce qui concerne le logement de l'instituteur et la salle de classe, il en a fait établir de nouveaux qu'il soumet à l'examen du conseil municipal.

Le conseil

Ouï l'exposé de M. le maire

Vu les plans et devis dressés à nouveau pour l'objet dont il s'agit, déclare les approuver, y compris le mobilier scolaire à l'exception de MM David et Morin qui se sont refusés de signer

Ont signé : Coudray, Lesieur, Pichot, Richard, L Dunas, Roch, Duchon, Legrand

Par délibération du 5 septembre 1880 le conseil municipal assisté des plus imposés vota une imposition 6 centimes 20/100 qui, avec les subventions de l'état et du département, devait former la somme de 27 367,43 f, montant de la dépense projetée.

La question de l'école mixte semblait donc résolue, cependant les opposants n'avaient pas perdu tout espoir, les protestations continuaient à pleuvoir à la préfecture.

Le renouvellement du conseil municipal en 1881 avait fait entrer dans le conseil quelques partisans de l'école de filles, ils formaient minorité mais cette minorité allait pourtant être assez forte pour demander l'exécution de la loi.

La première bataille se livra le 24 avril 1881, la victoire resta acquise définitivement à la minorité et le 31 juillet 1881, les plans et devis relatifs à la construction d'un groupe scolaire

furent adoptés et les ressources votées le même jour. On se hâtait de crainte d'un revirement d'opinion.

Délibération sur la substitution d'un groupe scolaire à l'école mixte (24 avril 1881)

La séance ouverte, M. le président communique à l'assemblée une lettre de M. le sous préfet de Châteaudun relative au projet de construction d'une école mixte à Vieuvicq, le dit projet ayant été l'objet d'une observation particulière de la part de M. le ministre de l'instruction publique ainsi conçu :

Si la commune n'est pas dispensée d'entretenir une école spéciale pour chaque sexe, elle devra présenter un projet comprenant deux écoles distinctes.

En réponse à cette demande, M. le président fait immédiatement observer que la commune a obtenu cette dispense et, à l'appui, il donne lecture d'une lettre de M. le sous préfet de Châteaudun en date du 24 juin 1879 disant au premier paragraphe

M. le préfet n'a pas cru devoir insister pour la création d'une école de filles dans votre commune et il a autorisé l'étude du projet de construction d'une école mixte.

M. le président donne encore lecture d'une lettre de M. l'architecte Piebourg, de Chartres, auteur du projet contenant la déclaration suivante de M. l'inspecteur d'académie en date du 20 février 1880.

La commune a obtenu l'autorisation de construire une école mixte alors que la population pouvait l'obliger à construire deux écoles distinctes.

Après ces communications, M. le président poursuit la lecture de la lettre de M le sous préfet de Châteaudun prouvant l'obligation où se trouve la commune d'avoir à construire deux écoles distinctes, par suite d'un règlement adopté l'année dernière par M. le ministre de l'instruction publique, limitant à 40 le nombre des élèves qui pourront être confiés à un seul maître, démontrant que le surplus de la dépense qui résultera de la construction d'un groupe scolaire n'entraînera pas à une trop lourde charge pour les contribuables, en ce sens que la subvention de l'état sera plus élevée, enfin, exprimant les avantages à recueillir d'une instruction appropriée à chaque sexe.

M. le président termine en invitant le conseil municipal à vouloir bien émettre son avis par OUI sur le maintien du projet pour l'établissement d'une école mixte, et par NON le dédoublement de l'école mixte.

M.M. Pichot, Morin, Coudray, Fauveau, Germond, Foussard et Richard ont déclaré maintenir la construction autorisée d'une école mixte, en considération de la population qui va toujours décroissant et qui dans un temps peu éloigné, ne fournira qu'une population scolaire limitée, un peu plus élevée, à celle adoptée par M. le ministre de l'instruction publique

M.M. Duchon, Roche, Riguet et Lesieur ont déclaré vouloir l'établissement d'un groupe scolaire tel qu'il est indiqué avec tous ses avantages exprimés dans la lettre de M. le sous préfet sus mentionnée.

La séance suspendue à neuf heures pour permettre au secrétaire du conseil de rédiger la présente délibération a été reprise à dix heures. A ce moment, se sont présentés M.M. Fauveau, Pichot, Morin, Coudray, Germond, Foussard et Richard. M.M. Duchon, Roch Lesieur et Riguet se sont refusés, sur l'invitation qui leur a été faite, de rentrer en séance.

Et les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, ont cru devoir le faire, et prie l'administration supérieure de vouloir bien donner de nouveau son approbation pour l'établissement d'une école mixte.

Ont signé M.M. Pichot, Morin, Richard, Coudray, Fauveau, Germond, Foussard

Délibération du 31 juillet 1881 portant approbation des plans et devis relatifs à la construction d'un groupe scolaire

La séance ouverte M. le président communique à l'assemblée une lettre par laquelle M. le sous préfet de Châteaudun en vertu des instructions qu'il a reçues de M. le préfet d'Eure et Loir, énumère les avantages qu'aurait la commune de Vieuvicq d'adopter le dédoublement de l'école mixte par la construction d'un groupe scolaire, tant au point de vue d'une bonne organisation de l'enseignement que dans l'intérêt financier.

Il soumet ensuite à la dite assemblée les plans et devis que M. le préfet a fait préparer en vue de l'adoption du projet dont il s'agit, en l'invitant à les examiner scrupuleusement de manière à pouvoir se prononcer définitivement sur cette question dont la solution s'est déjà trop fait attendre.

Le conseil municipal

Ouï la lettre précitée de M. le sous préfet de Châteaudun

Considérant que les renseignements précis et les explications claires et nettes fournies par ce magistrat ne laissant aucun doute sur les avantages à recueillir de la construction de deux écoles

Vu le plan et devis sommaires des travaux à exécuter montant à 46 906 f

Considérant qu'il n'a aucune observation ni réclamation à faire sur la composition de ces documents

Déclare adopter la construction d'un groupe scolaire et approuve tels quels les plans et devis qui s'y rattachent.

Et les membres présents ont signé au registre

Ont signé : M.M. Roch, Coudray, Foussard, Fauveau, Richard, J Pichot, L Riguet, Lesieur, Duchon

Cette fois la lutte était finie. Vieuvicq allait posséder un groupe scolaire.

L'ancienne maison d'école fut vendue le 3 juin 1883 et l'ancien mobilier le 4 octobre 1883.

La nouvelle construction a coûté par suite des modifications apportées lors de la construction la somme de 54 886,87f.

Les enfants prirent possession des nouvelles classes le premier octobre 1883

Le groupe scolaire se compose de trois pavillons celui du milieu est la mairie, les deux autres sont destinés au logement de l'instituteur et de l'institutrice.

Les cours de récréation, bien plantées de tilleuls et de marronniers, sont placées devant la façade et la sépare ainsi de la rue.

Les classes sont situées derrière les pavillons.

Elles sont entourées par les jardins, elles sont suffisamment grandes et surtout bien éclairées.

Le mobilier est celui de la maison Garcet et Nisuis, tables à deux places.

En un mot, l'installation répond à toutes les conditions d'hygiène et même de confort que l'on puisse désirer.

Aussi, la population de Vieuvicq est fière de son groupe scolaire et l'instituteur et l'institutrice sont heureux de faire la classe dans des salles où tout encourage au travail.

Chapitre III

Organisation pédagogique

Rien dans les archives n'indique quelle était l'organisation pédagogique à l'origine, et même pendant la période du second empire.

Elle était probablement fort rudimentaire. Les instituteurs enseignaient ce qu'ils savaient et ce qu'ils pouvaient.

Ce n'est qu'en 1868, à l'arrivée de M. Feupe, élève de l'école normale, qu'une direction est suivie et la classe faite d'après les principes de pédagogie acquis à l'école normale.

Aujourd'hui, les plans d'études et les programmes suivis ont été établis et repartis mensuellement en 1895.

L'instituteur et l'institutrice suivent cette répartition le plus exactement possible. Ils s'en trouvent bien.

Il en est de même pour l'emploi du temps.

Après l'avoir examiné sérieusement, nous avons résolu de l'appliquer à la rentrée d'octobre 1895.

Nous en avons tout de suite reconnu les avantages.

Chaque cours recevant à tour de rôle la leçon du maître, les élèves étant toujours occupés et... le maître aussi, tout y est bien coordonné.

Aussi, nous nous félicitons chaque année, Mme l'institutrice et moi de l'avoir mis en pratique dans nos classes.

J'ai tenu à en faire une copie que l'on trouvera plus loin.

Les conférences pédagogiques mettent en relief les meilleures méthodes à employer pour telle ou telle branche d'enseignement. La grande difficulté consiste à appliquer ces méthodes au milieu où l'on se trouve et à les adapter à l'intelligence des enfants de nos campagnes

Rendre son enseignement attrayant, en faire tirer aux élèves le plus de profit possible, tel est le but poursuivi.

Le matériel est encore incomplet, surtout pour l'enseignement scientifique.

Les collections ou tableaux manquent et la bourse du conseil municipal ne s'ouvre pas toujours.

L'instituteur essaye de suppléer à cette insuffisance.

Depuis un an, il collectionne les gravures des journaux illustrés ayant trait à l'enseignement de la morale, de l'histoire, de la géographie, des sciences. Ces gravures sont collées sur du gros papier et, petit à petit, elles formeront des collections qui pourront être conseillées.

C'est l'enseignement par l'aspect à bon marché.

Les livres ne sont pas nombreux. Partant de ce principe, que le livre ne fait pas l'enseignement, que son rôle est de compléter la parole du maître. Les élèves n'ont entre les mains que les livres suivants :

Histoire Blanchet cours élémentaire

Géographie Foncin année préparatoire et 1^{ère} année

Grammaire Larive et Fleury année préparatoire et 1^{ère} année

Récitation Estienne et Daniel cours élémentaire et cours moyen

Lectures courantes Bruno tour de France

Chapitre IV

Les élèves

Recrutement : les élèves qui fréquentent les écoles de Vieuvicq ont tous leurs familles domiciliées dans la commune.

A cette population scolaire il faut ajouter celle provenant des hameaux communs avec Illiers, (la Leu, la Revetterie, la Rivière) et avec Saint Avit (le haut bois, la métairie). Ces derniers ont toujours fréquentés les écoles de Vieuvicq.

Les enfants sont admis à l'école à l'âge de cinq ans, quelques-uns le sont avant cet âge, lorsque les parents en font la demande et que l'autorisation de les recevoir a été accordée.

La fréquentation n'est pas mauvaise, elle est très régulière du 1^{er} novembre au 31 juillet. Les absences sont excessivement rares.

Grâce à leur système disciplinaire, l'instituteur et l'institutrice sont parvenus à obtenir une fréquentation qui laisse loin derrière elle la fréquentation d'autrefois.

Rétribution gratuite : l'école n'est gratuite que depuis la loi de 1881, autrefois elle avait toujours été payante sauf pour quelques élèves indigents dont la liste était dressée chaque année par une commission dont le curé faisait partie.

Avec ce système, il arrivait que ceux qui n'étaient pas véritablement indigents n'avaient pas les moyens suffisants, gardaient leurs enfants chez eux ou attendaient que le mois fût à moitié écoulé pour les envoyer en classe.

A Vieuvicq, la fréquentation était assez bonne, la population étant plutôt aisée

La rétribution scolaire a bien varié.

Le 7 novembre 1840, le conseil municipal fixe ainsi la rétribution scolaire.

Le conseil vu la loi du 28 juin 1833, est d'avis de proposer ainsi qu'il suit le taux de la rétribution mensuelle à payer par les élèves à l'instituteur communal, savoir

A un franc vingt cinq centimes pour les élèves qui apprennent à lire, à écrire, le système métrique, la grammaire et la géographie

Un franc seulement pour ceux qui apprennent à lire, à écrire et à chiffrer et à soixante quinze centimes ceux qui n'apprennent qu'à lire

Et la liste des élèves qui doivent être admis gratuitement au nombre de seize

Il aurait été curieux de savoir à combien s'élevait le nombre des élèves de chacune des trois catégories.

En 1851, le mode de rétribution changea.

Les élèves furent partagés en trois catégories : la première catégorie payait 1f35, la seconde 1f10 et la troisième 0f75 et le traitement fixe de l'instituteur fut fixé à 200 f.

La commune était tenue de compléter le traitement minimum de 600 f lorsque la rétribution scolaire n'était pas suffisante.

La rétribution scolaire fut augmentée en 1870, les trois catégories d'élèves payèrent respectivement 1f25, 1f50 et 1f75 par mois.

A partir de 1877, le système de l'abonnement facultatif fut adopté à Vieuvicq.

Les enfants furent encore partagés en trois catégories.

1^o catégorie (enfants en dessous de 6 ans) 12f

2^o catégorie (enfants de 6 à 9 ans) 15f

3^o catégorie (enfants au dessus de 9 ans) 18f

Quant à la rétribution mensuelle, elle fut fixée à 1f50, 2f et 2f50 pour les élèves dont les parents ne voulaient pas de l'abonnement.

Les parents partisans de l'instruction s'empressèrent de s'abonner, le dernier système fut conservé par ceux qui n'envoyaient pas leurs enfants régulièrement à l'école.

Les lois sur la gratuité et l'obligation furent bien accueillies par la population.

Les commissions scolaires ont fonctionné un certain temps, aujourd'hui, à part un ou deux enfants indigents qui ne rentrent que le 1^{er} décembre, la loi est bien suivie.

Qu'on me permette ici une réflexion toute personnelle.

Les enfants dans l'industrie sont surveillés, ils ne peuvent travailler que pendant un certain nombre d'heures fixé par la loi et lorsqu'ils ont atteint l'âge prescrit.

A Vieuvicq, je vois chaque année partir le 24 juin pour ne rentrer que le 1^{er} novembre ou un mois plus tard, des enfants de 9, 10 et 11 ans, qui vont pendant quatre mois être loués comme petits domestiques, gardiens de vaches, etc.

Que font ces enfants une fois revenus à l'école ? Pas grand-chose de bon. Ils sont en retard sur leurs petits camarades, et petit à petit, prennent en dégoût la classe, heureux encore lorsque ces petits malheureux ne rentrent pas pervertis et vicieux. !

Que faire contre un pareil état de choses

L'instituteur est seul et à peu près désarmé.

Demander l'appui des membres de la commission scolaire ? Quelle ironie ! Ces messieurs sont les premiers coupables.

En effet, si la protection et la surveillance des enfants étaient étendues à l'agriculture, les cultivateurs n'emploieraient pas des enfants si jeunes et nos classes seraient meilleures.

A Vieuvicq, un élève n'était pas encore rentré au 1^{er} novembre, ce dernier élève est âgé de 11 ans et voilà deux ans qu'il est loué pendant les quatre mois de la belle saison du 24 juin au 1^{er} novembre.

Quand donc l'obligation ne sera pas qu'un vain mot ?

Régime disciplinaire : le régime disciplinaire est basé surtout sur la sensibilité morale des enfants.

Punir peu en ayant soin que la punition profite à l'élève et récompenser beaucoup en excitant l'émulation et le désir de bien faire, telle est la base de notre système disciplinaire.

Tout devoir bien fait, toute leçon sue donne droit à un certain nombre de points variant de 0 à 10, il est en de même pour la conduite, la bonne tenue, la propreté, la politesse, les bonnes manières etc.

Ces points sont marqués par les élèves eux-mêmes et totalisés chaque samedi pour le classement.

Les fautes plus ou moins graves enlèvent un certain nombre de points illimités.

Il est rare que les élèves après un avertissement donné récidivent et persévèrent dans les fautes.

Au contraire, ce système a établi dans la classe une émulation qui profite non seulement à l'instruction mais aussi à l'éducation des enfants.

L'ancien système disciplinaire n'inspirait que la crainte et, bien que la crainte soit quelquefois le commencement de la sagesse, les coups n'ont jamais été un moyen bien efficace d'instruction et d'éducation. D'ailleurs, les élèves ayant l'habitude d'être battus n'en deviennent pas meilleurs pour cela.

Presque tous les enfants pèchent par légèreté, par étourderie, par entraînement et la plupart de leurs fautes sont excusables et pardonnables.

Beaucoup de leurs défauts ordinaires peuvent se corriger, presque sans le secours des punitions et par la seule influence de l'école et du maître, de ce nombre on peut compter le bavardage, l'inexactitude, le défaut d'ordre, la malpropreté, l'impolitesse, la grossièreté du langage.

L'ascendant du maître est d'un grand poids dans les résultats d'une bonne discipline scolaire. C'est en nous inspirant de ces principes que nous sommes parvenus, Mme Dupuit et moi, à établir dans nos classes une discipline ferme et bienveillante, féconde en résultats.

Congés : le jeudi est toujours un jour de congé.

Autrefois, il semblait être à la disposition de l'instituteur si celui-ci s'absentait un autre jour de la semaine.

Quant aux vacances, elles ont commencé pendant longtemps avec le premier jour de la moisson.

L'école pour les plus actifs reprenait vers la mi-septembre.

Maintenant presque tous les élèves quittent la classe le 1^{er} août si la moisson est commencée pour ne rentrer que pendant le courant d'octobre.

Les vacances ont donc lieu pendant ces deux mois d'août et de septembre et pour ma part, je crois qu'il serait presque impossible, du moins dans nos contrées, d'obliger tous les enfants à venir régulièrement pendant la première quinzaine août.

L'école se vide et l'instituteur pendant les derniers jours reste presque seul en face des bancs.

Chapitre V

Le personnel enseignant

Tout le monde sait qu'avant la révolution, et aussi très longtemps après, les instituteurs étaient acceptés par le prêtre, assisté du bureau des gagiers.

Le mode de nomination changea mais le recrutement ne fut pas meilleur.

Jusqu'en 1868, les instituteurs qui exerçaient à Vieuvicq n'avaient aucun titre de capacité.

Si l'on en juge par les actes de l'état civil, ils possédaient surtout à un haut degré l'art de l'écriture.

J'aurais bien désiré retrouver quelques procès verbaux d'installation, malheureusement lors du déménagement des archives, le registre des délibérations de 1791 à 1830 a disparu.

Le maître d'école d'alors semblait destiné à toute autre chose qu'à sa véritable profession.

Outre les fonctions de secrétaire de mairie, les maîtres étaient à Vieuvicq jusqu'en 1868 chantre, sacristain, bedeau, sonneur de cloches et ... fossoyeur.

Ils avaient pour cela un traitement payé par la fabrique et recevaient de plus une rétribution des familles pour assistances aux baptêmes, mariages, enterrements etc....

A l'arrivée de M. Feupier, celui-ci conserva les fonctions de chantre mais abandonna toutes les autres fonctions accessoires.

M. Feupier ne voulut pas non plus faire la tournée habituelle de la Toussaint.

Cette tournée était une source de bénéfices pour les maîtres de l'époque.

Quelques jours avant la Toussaint ils se pressaient dans chaque famille et recevaient, là du pain, ailleurs quelque menue monnaie.

Ils sonnaient pour les morts, il était juste que les vivants paient.

Cette façon d'aller de porte en porte était humiliante ? On n'y pensait pas tant d'un coté que de l'autre.

Inutile d'ajouter que toutes ses fonctions ne sont plus remplies maintenant.

Grâce au gouvernement de la république, l'instituteur a conquis son entière indépendance. Il peut maintenant se consacrer entièrement à ses fonctions d'éducateur de la jeunesse.

Personnel

Avant la révolution on trouve dans les archives les noms de quatre instituteurs ; ce sont :

1703 Jacques Macé

1707 Gilles Richard

1741 Groux Louis Jacques maître d'école sacriste

1786 Louis Lecoeur maître des écoles et tailleur, il fait greffier public en 1792, il signe parfois agent municipal

Depuis 1789

1802 à 1818 Huard Pierre La profession ne rapportait pas assez, il donna sa démission et tint la place de garde régisseur au château d'Equilly

1818 à 1837 Alloiteau Claude était menuisier de son état, il possédait cependant une instruction un peu plus étendue que celle de ces prédécesseurs.

1837 à 1868 Breton François Denis avait acquis dans la commune une influence excessivement grande.

La génération des hommes âgée actuellement de 45 ans n'a pas gardé de lui un excellent souvenir, il était dur, autoritaire et presque le maître absolu de la commune.

Après sa mise à la retraite, il fit toutes les misères possibles à son successeur.

Il ouvrit une école libre qui eut une quarantaine d'élèves pour commencer mais qui se vida bientôt ; réduite à 7 ou 8 élèves, cette école fut fermée après deux ans d'existence ; elle ne pouvait lutter contre l'école communale laquelle était dirigée par un maître actif et zélé. De plus, monsieur l'inspecteur primaire avait retrouvé les élèves occupés à laver la vaisselle, à nettoyer le chaudron etc. etc....

1868 -1875 Feupier Louis Alexandre Elphige ancien élève de l'école normale de Chartres décédé à Vieuvicq le 10 mars 1875

Instituteur énergique réprima les abus et organisa l'école d'une manière rationnelle.

Il mourut en pleine activité. Avant de mourir, il se fit transporter dans sa classe et adressa un dernier adieu à ses élèves en les encourageant à bien travailler, à rester de bons enfants dociles et studieux.

1875-1879 Gougere

D'une santé trop délicate M. Gougère ne put résister aux fatigues de la profession, il mourut à Vieuvicq le 19 août 1879 des suites d'une maladie de poitrine.

1879-1884 Legrand Diogène : c'est pendant que M. Legrand était instituteur à Vieuvicq que le groupe scolaire fut construit.

Après son départ de Vieuvicq, Legrand a été successivement instituteur à Boncé, Douy et Montboissier.

Il vient de demander sa mise en congé afin de faire valoir ses droits à la retraite.

1884 à 1893 Grandon Théophile Xavier actuellement instituteur à Tillay le Peneux.

1893 à Dupuits Louis René

Institutrices

La première institutrice de Vieuvicq a été Mlle Jardin Marie de 1883 à 1884. Depuis Mlle Jardin s'est mariée, elle est actuellement institutrice à Sorel Moussel.

1884 à 1893 Mme Grandon née Dudorge Désirée actuellement institutrice à Tillay le Peneux.

1893 à ...Mme Dupuits née Gouyer Léa.

Chapitre VI

Les annexes de l'école

Cours d'adultes et conférences

A la suite d'une circulaire préfectorale, le conseil municipal délibéra sur la question de la création d'un cours d'adultes.

Voici ce qui fut décidé le 11 août 1867 :

Le conseil municipal reconnaît qu'un cours d'adultes est utile mais qu'il doit être fait gratuitement, que la commune ne peut se charger que des frais de chauffage et d'éclairage et que ce cours commencera le 3 novembre et sera clos le dernier jour du mois de février 1868.

Ce que fut ce cours d'adultes, rien ne l'indique.

La commune s'en désintéressa complètement pendant quelques années, elle paya seulement les frais de chauffage et d'éclairage.

Après la triste guerre de 1870/1871, le besoin d'instruction se fit sentir plus vivement, le cours d'adultes fut fréquenté assez régulièrement, aussi le conseil se montra plus large, il vota une subvention de 20 f en faveur du directeur du cours d'adultes.

Lorsque j'arrivai à Vieuvicq, en 1893, le cours d'adultes était supprimé depuis trois années.

C'est à la demande de quelques membres du conseil municipal que je rouvris ce cours au mois de novembre 1893.

Une somme de 40 francs avait été votée pour indemnités au directeur et une autre de 20 f fut inscrite pour frais de chauffage et d'éclairage.

Une quinzaine d'élèves en moyenne suivent le cours très régulièrement chaque année.

Le cours est un cours complémentaire. Outre la révision des matières élémentaires, il comprend : des leçons orales sur les sciences physiques et naturelles appliquées à l'agriculture, le droit usuel, l'économie politique.

J'essaye en un mot de le rendre utile, attrayant et pratique tout à la fois.

16 élèves l'ont fréquenté régulièrement pendant la saison d'hiver 1898-1899, malgré la distance et les mauvais temps.

Je suis de ceux qui pensent que les cours d'adultes sont d'une nécessité absolue, qu'ils sont encore un des moyens les plus efficaces pour arracher les jeunes gens à cette oisiveté souvent malsaine des longues soirées d'hiver.

Les récréations intellectuelles sont rares dans nos fermes. Pour toute distraction, le jeu de cartes avec son contingent habituel de café et... d'eau de vie.

C'est donc un bienfait rendu aux jeunes gens que d'essayer de les faire vivre d'une vie plus saine, de leur montrer un autre idéal.

Le cours d'adultes a donc bien sa raison d'être.

Bibliothèque scolaire

La bibliothèque a été créée à Vieuvicq le 1^{er} janvier 1873 par une souscription ouverte dans la commune.

Cette souscription produisit la somme de 62f75 qui fut employée à l'achat de livres.

Un don du ministère, en date du 1^{er} décembre 1884, un autre du département d'Eure et Loir, le 15 juin 1890, complétèrent le premier achat.

Et ce fut tout.

Aucune somme n'a jamais été inscrite au budget municipal, il n'y avait ni placard ni armoire. Les livres étaient relégués au petit bonheur dans un coin de la mairie.

La première difficulté que nous eûmes à vaincre fut d'obtenir qu'un placard fût mis dans chacune des salles de classes.

Cela n'alla pas tout seul. Les difficultés furent vaincues, les placards votés et posés.
Il s'agissait d'obtenir une petite subvention.
Une première subvention fut votée lors de la session de mai en 1895. La somme n'était pas forte, 20f, mais le premier pas était fait.
En 1896, la subvention fut portée à 40 f et elle sera maintenant renouvelée chaque année.
Le nombre de volumes s'accroît et le nombre de lecteurs aussi.
En 1893, le nombre de volumes était de 68.
Au 31 décembre 1898, ce nombre est de 97.
En 1893, le nombre de prêts s'est élevé à 13.
Le 31 décembre 1898, ce nombre est de 188.
Petit à petit, la bibliothèque se garnira de bons livres et je pourrai ainsi répondre aux demandes de plus en plus nombreuses

Caisse des écoles

La caisse des écoles réorganisée en 1897 dépense chaque année une somme de 100 f en achats de livres et fournitures classiques aux élèves indigents des deux écoles.
Cette réorganisation a mis fin à une situation déplorable. Aucun crédit n'était inscrit autrefois en faveur des élèves indigents.
C'était aux maîtres à veiller au montant des fournitures faites, le conseil ne payant qu'en cas de force majeure.

Qu'arrivait-il ? Les parents indigents n'envoyaient pas leurs enfants régulièrement à l'école de crainte d'une dépense trop forte et les maîtres n'étant pas certains de rentrer dans leurs bourses donnaient le moins de livres et de fournitures classiques possible.
Il n'en est plus de même aujourd'hui.
Les élèves indigents sont traités comme leurs camarades plus fortunés.
L'instituteur et l'institutrice pressentent chaque année l'état des dépenses par mois et par élèves à la commission de la caisse et le mandatement en est fait immédiatement.
Les familles indigentes n'ont plus la raison de dépenses à invoquer lorsque leurs enfants manquent la classe.
A coté de la caisse des écoles, une autre œuvre s'est greffée sans bruit qui vient compléter les services rendus par la première et assurer une fréquentation régulière.

Les œuvres auxiliaires de l'école

Dons de vêtements secours aux enfants indigents

Les patronages sont utiles au double point de vue de la solidarité et de l'appui qu'ils prêtent aux classes.
Quoi de plus digne en effet, quoi de plus noble pour celui qui, même sans être riche, possède une large aisance, que de venir en aide aux déshérités de ce monde, à ceux là surtout qui sont l'espoir de notre race, l'avenir de notre nation, l'enfance en un mot, dans sa faiblesse touchante et pitoyable.
Tout le monde est d'accord sur ce point et les amis de l'école (quoi qu'on dise, il y en a de sincères et dévoués) ne demandent pas mieux que d'employer une partie de leur superflu à secourir notre population nécessiteuse.
Mais la difficulté capitale, c'est précisément d'arriver à une entente sur les moyens les plus efficaces à employer. En effet, chacun veut bien donner mais suivant son idée ou ses manières à tel ou tel préféré etc....etc.... l'un veut d'une façon, le second d'une autre et ainsi de suite,

de sorte qu'il est presque impossible de concilier les intérêts des enfants avec la générosité un peu intéressée de ceux qui pourraient les secourir.

Après avoir réfléchi et posé le pour et le contre des observations ci-dessus énoncées, nous nous sommes mis à l'œuvre.

Nous arrivions à Vieuvicq le 11 juin 1893.

Nous pûmes nous convaincre, dès les premiers mois, de l'insuffisance de la fréquentation scolaire.

La plupart des enfants qui manquaient le plus souvent à l'école étaient des enfants pauvres, et nous n'eûmes pas de peine à savoir que la triste cause de ces nombreuses absences était le manque de vêtements propres, tabliers de rechange, chemises.... ou de sabots et de chaussures convenables.

C'est alors que nous avons commencé à intéresser aux enfants pauvres de notre commune quelques personnes charitables qui continuent toujours à venir en aide aux enfants nécessiteux fréquentant la classe.

Chaque année depuis 1894, nous recevons de ces généreux donateurs de l'étoffe, des vêtements, des sabots et un peu d'argent qui sert à acheter des vêtements et des chaussures.

De sorte qu'à la fin de l'année 1896, mesurant les résultats obtenus, non sans peine il est vrai, nous avons la joie de constater que nous avons reçu et donné chaque année des objets indispensables pour une somme de 250 f environ.

C'était déjà un grand pas de fait, mais nous avons conçu l'espoir de fonder une œuvre durable, c'est pourquoi nous avons essayé de créer une association.

Malheureusement des circonstances pénibles, des divisions, des luttes, tout à fait âpres dans la commune ne nous permirent pas de donner suite à notre projet.

Nous ne l'avons pas abandonné pour cela, mais il est indispensable d'attendre quelques années pour que le calme soit revenu, les divisions apaisées, la population quelque peu renouvelée.

Néanmoins, nous continuons ce que nous avons commencé, nous donnons chaque année à peu près pour la même somme de vêtements etc.

Les personnes dévouées et charitables qui nous sont venues en aide ne nous refuseront pas leur concours, nous osons l'espérer.

Toutes les étoffes données pour les petites filles pauvres sont taillées et confectionnées à l'école pendant les leçons de couture, sous la surveillance de l'institutrice.

Les enfants des familles aisées font les vêtements des petites filles pauvres trop jeunes pour le faire elles-mêmes. Nous développons ainsi entre nos élèves les sentiments de solidarité.

Pendant l'année scolaire 1896-1897, il a été donné aux écoles de Vieuvicq 40 mètres d'étoffe dont 30 mètres ont été distribués à Noël aux garçons pauvres. Le reste a servi à faire des jupes aux petites filles pauvres.

Il a été confectionné à l'école de filles, 12 chemises, 12 tabliers, 12 jupes, 6 jupons de laine et divers petits objets.

Tout cela est remis aux enfants par les soins de l'institutrice la veille de la rentrée des classes, de sorte qu'on ne peut alléguer le manque de vêtements pour s'autoriser à ne pas venir à l'école.

De plus, il a été distribué le jour de Noël 26 paires de sabots.

A Pâques 75 f ont été employés à acheter des chaussures et quelques coiffures.

De plus, il a été donné des paquets de vêtements pour des familles nécessiteuses pour une valeur de 15 f.

Total	
40 mètres d'étoffe de drap	80 f
12 chemises	12 f
12 tabliers	18 f
12 jupes	18 f
6 jupons de laines	14 f
26 paires de sabots	26 f
Chaussures, coiffures	75 f
Vêtements divers	15 f
Total	<u>258 f</u>

Il en a été donné autant et dans les mêmes conditions en 1897-1898 et pendant l'hiver 1898-1899, la valeur des étoffes données à l'école s'élève déjà à 175 francs.

Les objets sont donnés pour la plupart par Mme la Marquise de Maupeou sur la simple prière de l'institutrice.

M. Ricord, administrateur au bon marché envoie chaque année par l'entremise de Mme Germond, sa fermière, environ 20 mètres d'étoffe à l'usage des filles et des garçons.

Voici ce que nous avons pu enfin réaliser après de nombreuses et quelquefois pénibles démarches mais nous nous trouvons largement récompensés par la bonne et régulière fréquentation que nous avons obtenue et par la reconnaissance des parents qui ne voudraient nous contrarier en n'envoyant pas régulièrement à l'école.

Un jour viendra nous l'espérons ou nous pourrons léguer à ceux qui viendront après nous une œuvre solide et durable.

Tout ne vient-il pas à point à qui sait attendre ?

Chapitre VIII

Récits et souvenirs

Il m'arrive quelquefois de converser avec des personnes ayant fréquenté la classe de M. Breton.

Ce n'était pas comme aujourd'hui me disent-elles la plupart du temps.

Imaginez vous une réunion d'une centaine d'enfants dans une salle qui raisonnablement n'aurait pu en contenir que 40 ou 50.

3 Tables, des bancs formaient le mobilier.

Les derniers arrivés s'asseyaient sur les marches du bureau ou par terre ; Ils y restaient quelquefois longtemps.

Point de cartes ; un tableau et c'était tout.

Les récréations se passaient pour les garçons complètement en dehors de l'école.

Les cours des voisins, celle du charron surtout, le cimetière, les champs autour du pays étaient témoins des ébats des écoliers.

Quelles bonnes glissades en hiver sur les mares et même sur la rivière ! Et dans la saison des nids, que d'exploits, que de courses dans les bois et aussi que d'accrocs aux pantalons et aux blouses !

Je crois que si, au coup de midi, on avait un besoin de quelques élèves, on aurait été bien embarrassé de les trouver à un endroit bien déterminé.

Souvent aussi, les élèves, dans l'ardeur du jeu, oubliaient l'heure de la rentrée.

Et lorsque cela arrivait, on était sûr de faire connaissance avec la terrible baguette.

Le papa Breton attendait les retardataires derrière la porte, sa baguette à la main, mais ceux-ci s'étaient concertés, il s'agissait d'entrer le plus vite possible.

Semblable à un troupeau de moutons, la bande d'élèves se pressait contre la porte fermée, le plus hardi l'ouvrait et tous, d'une seule poussée entraient au galop tachant de gagner leur place, au plus vite.

Les moins pressés ou les moins habiles recevaient les coups de houssine que le maître distribuait généreusement à tort et à travers sur la tête ou le dos des coupables.

Oh ! Cette baguette, elle jouait un grand rôle dans l'éducation des marmots.

Elle était renouvelée tous les jours car elle s'usait vite. Si le catéchisme n'était pas su tant de coups, les problèmes mal faits, d'autres coups, une page mal écrite et vlan un coup de baguette sur les doigts.

Il arrivait souvent que le maître était occupé à une besogne quelconque de la mairie, absorbé dans son travail, il n'avait plus les yeux fixés sur les élèves qui en profitaient pour remuer les jambes et la langue.

Cela ne durait pas, tout à coup, le papa Breton descendait de sa chaire, sa baguette à la main.

Un silence solennel accompagnait les premiers mouvements, les élèves ne bougeaient plus dans l'attente de ce qui allait arriver, les têtes se rentraient dans les épaules.

N'importe, les terribles caresses de la baguette venaient rappeler à toute une rangée sans aucune distinction, que s'il était permis au maître de ne pas s'occuper de sa classe, il n'était pas permis aux élèves de le distraire de cette occupation extraordinaire.

Le temps de se frotter un peu et que la cuisson fut passée, le bruit recommençait, l'opération aussi.

Malheureusement, avec ce système les bons pâtissaient avec les méchants.

Les élèves aimaient surtout les jours où il y avait un mariage ou un enterrement.

Après avoir assisté à la cérémonie civile du mariage, laquelle se faisait dans la classe, les élèves se mettaient en rang deux par deux et ils accompagnaient la noce à l'église.

Après la messe, le maître allait manger la « rôtie » avec les gens de la noce.

Cette fois, ce n'était plus les élèves qui oubliaient l'heure, c'était le maître et quand celui-ci, les idées plus ou moins nettes, reprenait le chemin de l'école, les oiseaux pour la plupart étaient envolés.

Il en était de même pour les enterrements, lesquels avaient lieu à neuf heures.

L'école y assistait, cela faisait un accompagnement, un convoi à ceux qui n'en avaient point.

Les plus grands élèves ou plutôt les plus forts jouissaient d'une certaine faveur. C'étaient eux qui remplaçaient le maître pour sonner les cloches et aussi quelquefois pour faire les fosses, cela souvent pendant les heures de classe.

Il arrivait aussi qu'au cours de l'exécution des travaux, les travailleurs se disputaient, se battaient dans l'église ou dans la fosse.

D'accidents, il en arrivait quelquefois, on n'y prenait garde, l'art 1384 n'était pas encore à la mode.

Les vacances étaient longues.

Le moment de la moisson arrivé, la cage était ouverte, les oiseaux s'envolaient pour ne revenir qu'aux premiers froids.

Pendant ce temps, le papa Breton faisait sa récolte et prenait à tâche quelques arpents de blé ou d'avoine à couper.

L'image de la classe était, à part la fréquentation qui commençait à devenir meilleure, la reproduction de celles de ses prédécesseurs.

Il n'était point question d'apprendre l'histoire et la géographie. Le maître n'en savait point.

Pourtant vers 1867, on mit les histoires d'Amsart entre les mains des plus savants et ceux-ci firent connaissance avec les premières pages en barbouillant les têtes des rois mérovingiens.

Lecture, écriture, orthographe, les premiers éléments de calcul, tel était le programme complet pour ceux qui arrivaient aux premières tables, les autres en restaient à la lecture et à l'écriture.

Que de changement depuis. Les parents ne le regrettent pas et préfèrent l'état de choses actuel. Ils ne s'en cachent pas.

Chapitre IX

Statistique

Tableau donnant le chiffre de la population scolaire

Années	Nombre de garçons inscrits	Nombre de filles inscrites	Années	Nombre de garçons inscrits	Nombre de filles inscrites
1875	32	33	1887	40	39
1876	34	39	1888	41	41
1877	36	24	1889	38	46
1878	38	29	1890	34	45
1879	37	24	1891	34	44
1880	33	24	1892	32	42
1881	40	30	1893	33	41
1882	42	31	1894	41	44
1883	42	38	1895	42	42
1884	42	31	1896	43	40
1885	43	39	1897	44	43
1886	41	40	1898	47	41

Tableau du nombre de mariages
Avec indication du nombre des épouses et époux illettrés

Années	Nombre de mariages	Nombre des époux ne sachant pas signer	Nombre des épouses ne sachant pas signer
De 1823 à 1833	59	46	52
De 1833 à 1843	58	20	30
De 1843 à 1853	56	14	22
De 1853 à 1863	50	17	18
De 1863 à 1875	59	7	15
De 1875 à 1885	34	3	6
De 1885 à 1895	29	2	0
1896	4	0	1
1897	4	0	1
1898	3	0	1

Tableau donnant pour les conscrits le nombre des illettrés

Années	Nombre total des conscrits	Sachant lire acré et compter	Illettrés
De 1855 à 1865	62	39	23
De 1865 à 1875	47	38	9
De 1875 à 1885	37	37	0
De 1885 à 1895	48	47	1
1895	7		
1896	8		
1897	3		
1898	5	5	

L'examen des tableaux ci-dessus démontre clairement que l'instruction progresse de plus en plus.

Espérons que, d'ici peu, nous ne rencontrerons aucun illettré dans la commune.

Si nous jetons un coup d'œil en arrière, il nous est facile de constater les progrès accomplis à Vieuvicq dans l'œuvre de l'enseignement populaire depuis une cinquantaine d'années.

Nous sommes aujourd'hui loin de cette pauvre cabane moitié métairie moitié école où l'on ne trouvait pas même des bancs pour faire asseoir les élèves.

La majeure partie de la population de Vieuvicq s'est cependant toujours montrée favorable à l'instruction et à part quelques esprits chagrins, elle a montré son intérêt pour l'enseignement en mille circonstances.

Depuis la construction définitive d'un groupe scolaire, cette population est fière de son œuvre et elle tient à honneur de prouver à l'instituteur et à l'institutrice une universelle sympathie.

L'instruction et l'éducation des enfants de notre démocratie républicaine reste aujourd'hui une grave préoccupation pour les esprits pondérés et raisonnables.

En effet, ces enfants sont l'espoir de l'avenir, ils sont appelés, selon toute apparence, à donner à la France de glorieuses destinées. Il importe donc au plus haut point de diriger leurs cœurs et leurs esprits dans la voie immuable du bien et de leur former un jugement sain en éclairant leur raison.

Que faut-il à notre pays pour prospérer et grandir ?

Il faut des hommes et des femmes de grand cœur, qui connaissent leurs devoirs et n'hésitent pas à les remplir, même au prix d'héroïques sacrifices.

C'est donc à nous, les éducateurs de la jeunesse française qu'incombe la tâche de diriger ces jeunes âmes vers le bien, d'en faire de vrais français et de vraies françaises en leur inspirant l'amour de toutes les vertus et principalement de celles spéciales à notre race.

Nous dirigerons donc nos efforts de ce côté, et nous pouvons affirmer que rien ne nous coûtera pour arriver à ce but désiré, nous ne marchanderons pas notre dévouement.

Heureux si nous contribuons pour une petite part dans notre humble sphère, à la grandeur de notre chère patrie à la prospérité de la France.

A Vieuvicq, le 18 avril 1899

L'instituteur de Vieuvicq

Dupuit